AUX ÉLECTEURS ET DEPUTÉS DU TIERS-ÉTAT.

Instructions nouvelles, vraies, & indispensables.

Quid quid id est, timeo danaos & dona ferentes.

1789.

Rare
DC
141
.F74
no. 27

AUX ELECTEURS ET DEPUTÉS DU TIERS-ÉTAT.

Instructions nouvelles, vraies, & indispensables.

MESSIEURS,

Dans un moment où le patriotisme & l'équité doivent, tour à tour, dicter les expressions des volontés générales & particulières, il ne faut plus rien dissimuler ; & à quoi, certes, aboutiroit l'imposture? à bouleverser la Patrie, à rendre nos malheurs plus irréparables, à nous dérober l'espoir d'une restauration desirée, espoir consolateur qui nous encourage, nous anime d'un zèle pur, généreux & vrai, & qui nous prépare à toutes les espèces de sacrifices nécessaires pour réintégrer dans l'Etat, la gloire & la prospérité.

Mais ce zèle ne sera raisonnable, juste, & vraiment utile, que lorsque tous les esprits & tous les cœurs n'auront formé qu'un même vœu, seront d'intelligence pour coopérer en-

ſemble l'expulſion, & l'entier anéantiſſement de tous les fléaux politiques qui nous accablent.

Vous éprouvez tous, Meſſieurs, le déſir franc & loyal de ſauver l'Etat, & de donner à ce vaiſſeau précieux un élément pacifique, ſur lequel il ne devra plus craindre, à l'avenir, les écueils & les tempêtes, vous n'avez jamais déſeſpéré du ſalut du Royaume, ſous un Roi juſte & ſenſible, ſous un Monarque homme de bien; puiſque vous acceptez, avec reconnoiſſance, les droits ſacrés, que ſes mains bienfaiſantes vous reſtituent, droits chéris, mais long-tems oubliés, que la nature, la raiſon, l'Etre éternel même ont légués à tous les hommes, vivant dans les liens fraternels de la ſociété, ſous la protection de la force publique, dont il leur appartient d'établir, de régler, ou de modifier la mobile influence.

Cette néceſſaire & reſpectable *force publique* demande, pour votre plus grande conſervation & votre plus grande ſûreté, des Loix ſages, qui la dirigent, des Loix que vous ayez exprimées & conſenties, & des ſubſides, qui ſoudoient les troupes vigilantes, chargées de veiller ſur vos perſonnes & vos propriétés, ſans gêner votre indépendance; tandis que, confians & tranquilles, vous travaillerez, de concert avec le Souverain & ſous ſes auſpices tutélaires, à faire proſpérer l'agriculture, les arts, l'induſtrie & le commerce.

Connoiſſez, Meſſieurs, toute l'étendue, toute la grandeur des fonctions auguſtes, qui vous ſont deſtinées, par l'extrême ménagement,

par les précautions multipliées, qu'il vous importe d'employer dans le choix de vos repréſentans aux Etats-Généraux.

Les ſimples gouvernés, qui n'ont aucune influence ſur la choſe publique, me ſemblent devoir être les ſeuls qu'il faut élire. Les hommes publics, (qu'ils daignent le pardonner à la néceſſité) ſont malheureuſement à exclure; parce qu'ils tiennent leur état, la ſource de leurs gains, de l'adminiſtration elle-même, entre les mains de laquelle, après avoir acheté des charges, ou obtenu des places, ils ont prêté ſerment: & comment ces hommes ne ſeroient-ils pas faciles à corrompre, eux que les abus ont enrichis, eux qui pourroient apporter dans la diſcuſſion de vos grands intérêts, l'attention naturellement perſonnelle, de conſerver leur bien être, & de ſe maintenir dans cette politique lucrative, en raiſon des égards & de l'aiſance, qu'ils doivent à leurs épouſes & à leurs enfans, eux qui mêleroient à l'eſprit de Corps, la crainte de déplaire à leurs ſupérieurs, & ſurtout, l'habitude de ces ſoins obligeans, auxquels la politeſſe invite, autant que la réciprocité entendue, des procédés pratiqués à propos, d'ordre à ordre, d'individu à individu!

A Dieu ne plaiſe, Meſſieurs, que je veuille répandre ſur ces Citoyens, quelques nuages, à la faveur deſquels la calomnie & la malhonnêteté puiſſent altérer ou diminuer l'importance de leurs lumieres & l'éclat de leurs vertus. Je ſais que la Patrie leur eſt auſſi chère qu'à nous; mais je ſais auſſi qu'avec des intérêts oppoſés aux

nôtres, ils peuvent & doivent, dans l'ordre ſocial, jouir de nos mêmes droits & avantages, & que, ſi nous ſavons nous rendre heureux, ils partageront notre félicité. Ainſi, ils n'ont donc rien à craindre.

J'oſerai même ajouter, qu'ils doivent nous conſeiller, nous ſoutenir par leur ſavoir, porter devant nos regards, le flambeau du talent, rédiger leurs idées patriotiques, guider nos pas incertains dans le dédale ſinueux qui va s'ouvrir; mais à titre de *conſulté* & non pas de *délibérant*. L'intérêt perſonnel, qui perce involontairement, & contre lequel la conſcience la plus timorée ne ſe défend qu'avec foibleſſe, invite quelquefois à employer des moyens inſidieux, les illuſions des ſophiſmes & des paradoxes. Avec de pareilles armes, on faſcine les eſprits, on leur empêche, ſouvent, de pénétrer la vérité; on leur rend agréables, les ſyſtêmes les plus abſurdes, propices aux conſidérations particulières; on parvient à les diviſer au point de détruire tout moyen, qui devroit produire une déſirable & ſalutaire réunion. Eh! quelle calamité, ſi les plus grands avantages ſont attribués à ceux qui gouvernent, au préjudice des gouvernés.

Le choix des Avocats, pour être Députés aux Etats-Généraux, me paroît le ſeul utile, le ſeul ſuſceptible de ce caractère d'harmonie, ſi intéreſſant à vos délibérations, de cette impartialité ſi néceſſaire dans la diſcuſſion des grands objets que vous aurez à traiter, de cette bonne-foi ſi précieuſe dans des motions nationales, &

de cette implacable horreur pour le despotisme, pour tous les artifices de l'aristocratie, éludant toujours vos vœux, vos démarches, & toujours prêts à traverser vos moindres succès.

Les Jurisconsultes ont l'heureuse habitude de saisir les questions, sous leurs bons, comme sous leurs mauvais rapports. Dans l'élégance de leurs syllogismes, ils donnent, quand ils le veulent, & avec adresse, à chaque vrai principe, un résultat justement convenable; & quand il est faux, ils en démontrent le dangereux attrait. Il suit de leur développement lumineux, que la raison & le jugement pouvant voir le bien & le mal, mis en perspective, sous le même cadre, saisissent l'un avec assurance, & se dérobent, comme s'ils évitoient un précipice caché sous des roses, aux apparences trompeuses de l'autre, à ses prestiges séducteurs.

Les Avocats, libres comme l'air qu'ils respirent, proclament cette époque glorieuse pour celle où ils devront faire briller leurs talens, & attester à la Patrie étonnée, qu'un despotisme inquisitorial, aussi pusillanime que ceux qui ont osé en flétrir le règne, les contraignoit à garder un profond silence, & que, dès qu'il a cessé d'exister, ils ont découvert un foyer d'instruction imposant même aux regards attentifs de ces rivaux insulaires, fiers de nous précéder d'un siècle.

Qu'ils soient les seuls, tirés du Corps de l'administration judiciaire ! qu'ils soient les seuls, ces amis de la liberté, qu'on reconnoisse parmi vous; qu'en marchant, sous la bannière du *Patriotisme*,

ces mortels généreux seconderont vos efforts ; que leur philosophie vous guide & vous illumine, & puisse cette clarté ne vous égarer jamais !

Qu'ils soient les seuls, dis-je, aggrégés dans vos assemblées ! ils sont de votre Ordre, vos enfans, vos frères, vos amis, vos égaux ; ils ne peuvent que vous donner des conseils salutaires. En les appellant en petit nombre, il y aura plus de précision, plus de laconisme dans les tableaux qui vous seront offerts, enfin moins de mots, & plus de choses dans l'ensemble & dans les détails.

N'ayons pas une diction brillante ; mais que nos idées soient pures. Que le simple bon sens en produise de neuves, de vraies, de sensibles, qui surprennent les plus beaux génies. Nous savons tous combien l'or est difficile à gagner ; & quand nous jouissons d'un certain bien-être, il est le prix légitime de nos sueurs & de nos peines. Vous allez donc peindre, d'après votre expérience, sous les couleurs les plus frappantes & les plus vives, la misère de vos nombreux Concitoyens, que vous voyez souffrir ; vous oserez montrer vos mains endurcies au travail, encore trempées des pleurs de l'indigence, que vous aurez soulagée.

Il vous appartient exclusivement, Messieurs, de porter aux pieds du Trône, au milieu de l'Assemblée nationale, les doléances, douces & touchantes, de la foule infortunée, dont les gémissemens, équitablement fondés, ont rendu, depuis plusieurs siécles, sourdes & insensibles, les oreilles inattentives du ministère. Elevez une voix forte, unanime & persévérante. Parlez le courageux langage de la raison & de la

vérité. La vertu conseille, l'humanité ordonne de faire le mieux possible contre le vœu de nos compatriotes, ou mal voyans, ou séduits, ou intéressés au maintien des abus; & ce *mieux possible*, s'il devient votre glorieux ouvrage: si la nouvelle constitution qu'on prépare, est autant l'heureux résultat de la raison & de la justice, que celui de l'affection & de la sensibilité, ce *mieux possible*, dis-je, produira la prompte & peut-être difficile restauration de votre agriculture, de vos fabriques, de votre industrie & de votre commerce.

Celui de vos Concitoyens, qui, avec une probité prouvée, sera doué d'un sens droit, d'une franchise naturelle, d'une énergie persévérante, d'une inclination à la bonté, au plaisir suprême d'obliger tout le genre humain, sans jactance, sans amour propre, au désir de rendre heureux ses semblables, si l'amour de la Patrie & de la justice pénètre son ame bienveuillante & élevée, celui-là est digne, seul digne de vous représenter aux Etats-Généraux. Il en est mille, parmi vous, qui ont les qualités, que je viens de vous citer. Ainsi, les sujets éligibles ne peuvent pas vous manquer. La gloire, que promet le bien à opérer, devra donner plus d'activité à leur zèle, à leur intelligence.

Il faut craindre, il est vrai, que vos représentans aient bien des intrigues à dérouter, bien des cabales à combattre, bien des piéges à découvrir, une dangereuse guerre de mots à rendre nulle, des vestiges féodaux à effacer, des préjugés, qui entraînent des priviléges, & que

l'intérêt conſerve, à diſſiper; des formes gothiques, orgueilleuſes & barbares, à éluder, à détruire, formes encore toutes puiſſantes, qui ont pris le faux nom de propriétés, & à l'ombre funeſte deſquelles le deſpotiſme du miniſtère & l'ariſtocratie inſidieuſe oſèrent trop long-tems ſe retrancher avec art, & forger en ſecret, les chaînes, éternellement peſantes, dont nous ſommes encore accablés.

Que vos repréſentans ne penſent pas qu'on veuille leur parler de bonne foi : on ne ceſſera de les induire en erreur, que lorſqu'ils auront ſurpris par-tout, rejetté par-tout & dévoilé à tous les regards, le charme inſinuant de la perfidie, de la ſéduction, de l'impoſture; charme encore trop impérieux, pour ne pas inſpirer une continuelle défiance, ſeul refuge des êtres reſpectueux & timides, contre deux hiérarchies; l'une, conſacrée à ſoulager & conſoler l'eſpèce humaine, à lui prêcher la concorde & la fraternité, & l'autre réſervée à nous défendre, ou du moins à partager nos mêmes dangers, au milieu des combats; la première douée d'une logique preſſante & lumineuſe, active, infatigable au ſein du parti qu'elle excite, ayant eu l'art, juſques à cette époque, de diviſer, de rapprocher, à volonté, les eſprits incertains, de les effrayer au nom d'une religion ſainte qui recommande par-tout la charité & la tolérance, de faire perſécuter, haïr & perdre quiconque ne s'eſt pas montré favorable à ſes vues; & la ſeconde prête, toujours prête, du moins autrefois, à tirer le glaive contre le Tiers-Etat, devenu au-

jourd'hui l'ennemi de quelques Gentilshommes, qui ne veulent pas voir que les propriétés féodales ou privilégiées préſentent des anticipations gênantes & illégitimes ſur les droits naturels de l'humanité & de la liberté.

Et ſi la Conſtitution féodale, dont les reſtes, tombés en ruine, nous oppriment encore de toutes parts, étoit aujourd'hui à créer, quel génie ſans pudeur, aſſez barbare, aſſez pervers oſeroit la propoſer? Il eſt, n'en doutons pas, des bouches qui oſent faire, dans les cercles, l'apologie de ce ſyſtême oppreſſeur: « Vous devez, » nous dit-on, reſpecter les priviléges antiques » des deux premiers Ordres: vos ancêtres ont » ſupporté, avec docilité & patience, le même » joug, que nous voulons prolonger & appéſantir ſur vos têtes. Ils en ont à peine mur» muré: vous n'avez pas plus de droit de vous » plaindre qu'eux ». Voilà ce qu'on ne ceſſe pas de nous crier; & qui nous tient ce langage? des hommes eſtimables, ſans-doute, mais néanmoins relatifs à la *Nation*, & qui, par conſéquent, ne ſont point la *Nation*; des hommes qui ont placé *Hugues-Capet* ſur le trône, & qui n'étoient point la *Nation*, réduite alors à l'humiliation de la ſervitude, bien plus par l'ignorance de ſes forces & de ſes droits, par la crainte du courroux céleſte, que par le courage de ſes tyrans ſubalternes. Aujourd'hui, nous qui ſommes la *Nation*, proclamons de nouveau notre auguſte Monarque; établiſſons entre lui & nous des conditions ſacrées, avantageuſes, communes à l'un & aux autres contractans. Uniſſons nos forces, nos reſſources

à ſa puiſſance: qu'en nous, qu'en ſa ſageſſe, réſident ſa véritable grandeur, ſa véritable proſpérité: que porté ſur un pavois, au milieu de vingt-trois millions de Sujets fidèles, il entende dire que ſes vertus l'ont, pour ainſi-dire, déifié, & qu'ils ſe font un devoir, auſſi doux que généreux, de lui obéir & de l'aimer; que tout trempé de nos larmes de joye & d'amour, il paſſe de bras en bras, juſques ſur le Trône, que nos mains intelligentes lui auront élevé.

En effet, s'il arrivoit, un jour, que, fatigué d'une tyrannie exceſſive, variée, le Tiers-Etat jugeât à propos de quitter les terres fécondes qu'il cultive, les maiſons qu'il a conſtruites, ou les toits paternels, qui l'ont vu naître, pour tranſporter ailleurs, ſous un Gouvernement libre & hoſpitalier, ſes regrets, ſes larmes, ſes arts, ſon activité laborieuſe, que deviendroient alors le Clergé & la Nobleſſe? Quelles ſeroient leurs reſſources, leurs fonctions dans ce vaſte Empire, ſi nous, qui ſommes les objets pour leſquels il ſont établis, ſi nous abandonnions un ſol foulé & flétri par l'ingratitude & la cruauté des perſécuteurs? Des caſtes éparſes, ſtupides daffliction, incertaines, peut-être nomades, répandues çà & là ſur une ſurface immenſe de vingt-huit mille lieues quarrées, des malheureux immobiles d'étonnement, accablés de langueur, d'ennui, dans le ſilence des déſerts, & bien en peine de fournir à leur ſubſiſtance complette, parce qu'ils n'auroient jamais eu ni la prompte dexterité, ni l'habitude du travail.

Cependant, Meſſieurs, ralliez autour de vous

cette Nobleſſe provinciale, qui, n'ayant jamais reſpiré l'air de la Cour, a répandu généreuſement ſon ſang pour la Patrie, & vit en paix auprès de vos aſyles, dans l'intimité de vos égards, couverte de bleſſures, en vous racontant, avec intérêt, ſes exploits, & les batailles glorieuſes où elle s'eſt trouvée. Nous admirons de braves guerriers, rendant juſtice à nos prétentions, & déclarés, ainſi que nous, contre la tyrannie & l'injuſtice des priviléges.... Et quoique ceux-ci ſoient onéreux, que leurs poſſeſſeurs ſe tranquilliſent, nous voulons ſeulement qu'on employe l'or des ſubſides à l'exécution des bonnes Loix, & à briſer nos fers accablans.

Oh! qu'ils ſoient bénis par le ciel & par les Contemporains, ces Gentilshommes Citoyens, qui s'uniſſent à la grande famille, qui ſont perſuadés qu'en tirant l'épée, ils l'ont ſervie ſous le règne d'un Roi voulant toujours le bien, mais malheureuſement trompé! Si nous n'avons pas été reconnoiſſans à leur gré, envers eux; c'eſt qu'on fait une diſtribution injuſte des tributs énormes que nous payons preſqu'uniquement pour les récompenſer. Une conſtitution douce & ſage une fois établie, que ces braves Patriotes ſe rangent autour de nous: placés à notre tête, qu'ils nous commandent au nom de la Patrie & de la juſtice; & notre ſang, s'il s'agit de défendre nos foyers; ſera bientôt melé au leur. Nous les proclamons d'avance pour nos frères; qu'ils reçoivent l'hommage ſincère de notre vénération & de notre eſtime. Ils nous ſont plus précieux que nous-

mêmes, par l'esprit de paix, d'équité, d'humanité & de patriotisme qui les anime.

Réunissez-vous, Messieurs! craignez les troubles, les divisions comme vous redoutez les incendies dans vos demeures, ou la grêle sur vos moissons. En vous divisant, on pensera avoir le droit de vous dire que la Nation est incapable de faire ses Loix; que ne pouvant rien conclure, nous sommes faits pour courber nos têtes humiliées sous l'influence ministérielle. Après les dissentions, on verra naître les dégoûts: bientôt le souvenir des intérêts particuliers rappellera chaque représentant dans le sein de sa famille. Et qui sait si, par découragement, on ne consentira pas des Loix désastreuses? Oui, Messieurs! quand la politique insidieuse est convaincue que le glaive ou la division peut suppléer à la justice, aux droits de la nature & de la raison, alors la force se croit autorisée à la violence; alors, les tyrans aristocrates se montrent en habit de guerre, ils présentent, au nom du Souverain, qu'ils ont pu séduire, un système d'oppression, qu'il faut laisser exécuter, ou repousser par des mouvemens de vigueur, toujours ensanglantés. Ces extrémités déplorables seront notre partage, si vous n'avez pas la courageuse persévérance à vouloir le bien général, & non pas celui des lâches courtisans.

Souhaitons que les Etats-Généraux une fois assemblés, les trois Ordres n'en forment qu'un. Hommes & Citoyens, Grands, simples Nobles, Prélats, Prêtres, Roturiers, Agriculteurs, Pâtres, Artisans, tous sont égaux dans

l'état de nature, état respectable où nous allons être, à l'instant que nos Députés vont délibérer. Au pied du Trône, devant la Majesté du Prince, nous serons là comme en présence de l'Etre éternel, non pour lui demander des graces à genoux, mais pour lui dire que, sur la terre, il doit nous rendre heureux, autant qu'il lui est possible, & que nous éprouvons assez de travaux, de foiblesses & de maladies, sans avoir à craindre, pour assouvir l'insatiable avidité des flateurs, les vexations du pouvoir arbitraire, toujours infligées en son nom, par des oppresseurs, ou secrets, ou publics, répandus en grand nombre autour de nos personnes & de nos asyles.

Il faut que la liberté & les possessions du pauvre soient plus sacrées, plus inviolables que celles du riche, & que le malheureux, qui souffre un attentat ou dans son individu, ou dans ce qui lui appartient, soit plutôt secouru par la loi, que le riche, qui, avec son or, s'assure presque toujours de plusieurs amis tutélaires, souvent liés à son sort par l'intérêt & la reconnoissance.

Il faut que le Peuple développe un grand caractère, sous l'empire des loix; qu'il sente que chaque Artisan, qui a des mœurs & de la probité, honore son métier, quel qu'il puisse être, & que si par-tout, on a le droit de l'occuper, en le payant, on n'a jamais celui de l'avilir, de le mépriser, & que dès qu'il exerce un travail utile, il devient un Citoyen précieux.... De l'énergie du plus grand nombre,

de sa confiance en ses forces, de l'orgueil de sa nouvelle maniere d'être, du sentiment de sa dignité, naîtra quelquefois des désordres particuliers; mais s'il a de quoi fournir à sa subsistance, à tous ses besoins, on ne verra ni larcins, ni bassesses; & ces tumultes rares seront, comme à *Londres*, des preuves de force, de fermeté & de courage. Un Peuple libre fut toujours juste dans les convulsions de sa fureur: il ne fit jamais trembler que les tyrans.

Encouragez vos Ouvriers, instruisez-les mieux, portez dans leurs âmes découragées des idées consolantes, qui les raniment & les ennoblissent: dépouillez-vous de cette morgue déplacée, qui vous fait croire qu'un Négociant est, à l'égard d'un Artisan, ce qu'un Gentilhomme, un Ennobli, un Echevin est à vos yeux: ne cessez pas de voir, dans cet homme estimable, s'il a des mœurs, s'il est mari & pere, votre Compatriote, digne de votre estime, &, peut-être, de vos respects; votre égal, moins fortuné, & par cela même, plus intéressant. Quand vous aurez franchi toutes les distances chimériques que la vanité a établies entre vos Magasins & vos Fabriques, quand vous aurez accordé vos prétentions mutuelles, de l'unanimité de vos suffrages jailliront, à flots, les rayons de cette raison publique, qui autorisera légalement la libre expression de tous les vœux. L'accord des opinions produira *l'esprit public*, toujours né de la confiance générale & de ce sentiment intime que les inté-

rêts particuliers peuvent être différens; mais que dès que l'intérêt public commande, les Citoyens ſont là, pour lui ſervir d'égide & le défendre, pour former une maſſe effrayante de leurs avis & de leurs actions, dirigée contre les entrepriſes de l'iniquité & de l'adminiſtration, ſans ceſſe prêts à troubler & à tromper.

1.° A préſent, Meſſieurs, qu'allez-vous faire? Si vous étiez des Anges tutélaires, l'Etre éternel voudroit ſe communiquer à vous. Dans cet état auguſte, la reconnoiſſance publique oſeroit vous honorer d'un culte ſincere & mérité, & vous élever des Temples & des Autels; mais vous êtes, & c'eſt aſſez, des hommes de bien, laborieux, la plupart Philoſophes éclairés: enfin, vous allez expliquer les grands principes de liberté & de ſûreté, retenus depuis *Hugues Capet* juſqu'à l'époque préſente, par la crainte & le ſilence, dans les replis de tous les cœurs.

Vingt-trois millions d'hommes vont crier: *liberté & ſûreté légales.* Il faudra donc ſupprimer les Lettres de Cachet, les priſons, les Geoliers, les Captureurs, les Satellites. Je vois une foule de Citoyens au pied de la Nation, demandant juſtice & vengeance contre les Agens abſurdes & cruels de cette inquiſition d'Etat, employée ſi ſouvent & ſi outrageuſement par *Louis XIV*, & miſe en plus grande activité ſous *Louis XV*, par les *d'Argenſon* & les *Sartine.* Vous, Meſſieurs, & le Monarque, vous ſentirez couler les larmes de l'indignation, au récit des horreurs qu'a éprou-

vées une foule de victimes innocentes & malheureuſes. Oh ! que leurs douleurs, leurs plaintes vous affligeront! Que vos cœurs, ſerrés, ſeront attendris! Ah ! ſans doute, on réintégrera les honnêtes hommes, que les flétriſſures de la Police auront pu atteindre. L'honneur, la gloire, l'humanité, à genoux, ſollicitant en faveur des infortunés, dont l'ombre & l'épaiſſeur des cachots ont dérobé à vos oreilles, à celles du Public, les ſanglots amers, les profonds ſoupirs.

Oui; les *auto-da-fé* de *Philippe II*, étoient infiniment moins barbares: c'étoit une ſouffrance de deux heures; mais après ce ſupplice, on étoit dégagé de ſa fragile envelope; on s'élevoit triomphant au-deſſus des monſtres de la terre, & l'on bravoit leurs fureurs. En *France*, hélas! on ne vit, on ne vegète que pour voir des ſcélérats impunis, qui oſent vous narguer après vous avoir déshonoré par l'opprobre d'une priſon affreuſe.

Ne croyez pas qu'ils aient beſoin d'une lettre de cachet pour aſſiéger un citoyen dans ſon aſyle, pour enfoncer ſa porte, pour l'enlever avec ſcandale: l'ordre & la volonté d'un Magiſtrat ſuffiſent: un Barigel effronté, un Tribun ſans pudeur, tous les deux ſachant très-bien que leur miſſion eſt un crime de leze-humanité, ſe préſentent, avec un ſang-froid barbare, environnés d'une bande d'Algouaſils & de ſatellites du Guet; on vous fait lire un ordre, ſigné ſans honte, par la main du *Cadi*: on vous entraîne, on vous précipite dans les fers. Ce

traitement

traitement exécrable comme ceux qui en ſont les Auteurs, n'eſt autre choſe qu'une ſpéculation lucrative, qui donne une certaine importance au miniſtere tyrannique du Magiſtrat inexpérimenté, fait vivre les Eſpions, enrichit les Inſpecteurs, les Commiſſaires. Ceux-ci, qui s'abreuvent avec plaiſir de ſang & de larmes, n'ont pas manqué de faire une fortune rapide, ſous les Cal. les Lam. & les Brien.... En vain avez-vous une délicateſſe connue, des mœurs pures, une probité à toute épreuve; en vain êtes-vous contribuable exact; en vain ſuez-vous, travaillez-vous avec opiniâtreté; en vain avez-vous eu des malheurs. Tant de raiſons n'empêchent point le commerce des enlévemens : on vous frappe ſans vous dire pourquoi; on vous rend la liberté de même. Ah ! quelle indignité ! Sous les *Antonins*, les *Titus*, les *Marc-Aurele*, les *Trajan*, y avoit il des Lettres de cachet ? Vers le milieu du ſiécle prochain, que ne diront pas nos deſcendans ! Mais nos yeux ſeront fermés, tandis que ceux qui vivront alors voueront à l'exécration les mechans auteurs de nos troubles, nous ſaurons, nous, que le Juge céleſte, plein de clémence & de miſéricorde envers nous, châtiera, par des peines éternelles, ces audacieux inexorables, en leur donnant une faculté extrêmement ſenſible, éprouvant ſans ceſſe les maux qu'ils auront fait ſouffrir, ſur la terre, à quelques-uns de leurs contemporains

2.° On vous inſtruira, ſans-doute, des motifs d'iniquité, qui ont ſuggéré au Miniſtere la con-

duite inattendue, du deſpotiſme, le plus atroce, le plus irraiſonnable & le plus mal-adroit. Vous ſerez, heureuſement, obligés de réformer cette Police infâme, qui déshonore & flétrit, non ſeulement l'honneur *Français*, mais encore la gloire du Regne.

Quoi! des priſonniers illuſtres garderoient un lâche, un coupable ſilence! Quoi! leur patriotiſme, leur philantropie n'invoqueroient pas la Juſtice, preſque divine, de la Nation contre ces longs & cruels empriſonnemens, ordonnés par des Miniſtres arrogans, qui prenoient pour le feu du génie, leur orgueilleuſe imbécillité. Je crois entendre les voix foudroyantes des d'*Epremeſnil*, des *Montſaber*, des *Catelan*. Il eſt tems, il eſt juſte, il eſt même d'une néceſſaire politique, de punir des tyrans, que n'a pas aſſez flétris l'humiliation de leurs diſgraces, leur ſyſtême étant d'ailleurs l'œuvre ténébreuſe de la plus criminelle ineptie Oui, Meſſieurs, on s'eſt joué de l'honneur & de l'irréprochabilité des Citoyens. A-t-on craint leurs plumes & leurs langues, tout a été mis en l'air. On auroit abandonné un ſucceſſeur de *Cartouche*, plutôt que de les laiſſer échapper. On les a donc arrachés à leurs épouſes, à leurs enfans, à leurs intérêts, à la ſociété; on les a enfermés avec éclat, tantôt dans les cachots ſecrets de la *Baſtille*, ou des autres Châteaux, tantôt à l'Hôtel de la *Force*, quelquefois dans les cabanons de *Bicêtre*, aſyles des ſcelérats de toutes eſpeces, échappés, par grace, aux douleurs ignominieuſes des ſupplices.

Quelle honte! & qui doit avoir plus de pudeur que les hommes en place ? Cependant, l'un de ces hommes pervers, qui, du fond d'une Isle rivale, pense encore flater le Monarque, en consacrant à ses pieds l'apologie impure du despotisme, ne craint pas de dire, l'imposteur! qu'il rend graces au Ciel de n'avoir jamais employé aucun de ces moyens de violence, qui, repoussant l'égide de la loi, calomnient & outragent des victimes, les mœurs, l'honneur, la probité & la nature. Il vient de publier un écrit. Quel vertige d'effronterie ! L'œil un peu exercé, ne peut voir, dans ce livre, que des assertions vagues, tracées avec hardiesse, sans preuve, sans ordre, sans autre autorité que l'opinion partiale & intéressée de leur Auteur. Aux yeux des Savans, des esprits justes, auprès des cœurs patriotiques, cette brochure ne pourra jamais être qu'un détestable libelle, qu'un crime de leze-Nation. En livrant ce pamphlet à la censure & au mépris du Public, le Ministere actuel semble avoir assez puni un amplificateur impudent & présomptueux, qui se proclame lui-même, comme un génie admirable, un grand Ministre, qui, dans son dépit, ne verra point de son avis ceux de ses Concitoyens purs, vrais & estimables.

Laissons le *Séjan* réfugié, mourir de sa honte & de ses remords. —*Louis XIV*, qui fit périr, dans une cage de fer, le Gazettier d'*Utrecht*, & qui prolongea son supplice durant douze ans au moins, n'a pas couvert d'opprobre la mémoire de cet infortuné, quoique ce trait horrible soit

une tache ineffaçable dans l'hiſtoire de ce royal deſpote; mais depuis que la jalouſie politique s'eſt apperçue que l'inſtruction pouvoit être funeſte aux intrigues clandeſtines du pouvoir arbitraire, à ſes cabales, à ſes complots, on a ſoudoyé de lâches *Zoïles*, pour déprimer le mérite des gens de Lettres; on a cherché, en un mot, (& cette noirceur a eu trop ſouvent les ſuffrages de la mobilité nationale) à les avilir, d'une part, par la calomnie, & de l'autre, par les boues de la Police, tandis que les Miniſtres eux-mêmes ſont hors d'état de remplir leurs places, ſi la culture des Lettres n'a pas développé leur génie, s'ils n'ont pas reçu la même éducation que ceux qu'ils font perſécuter.

3.° Deux choſes importantes doivent ſignaler vos premiers vœux. Supprimer les Lettres de-cachet, les Arrêts d'évocation & de ſurſéance, & rendre à nos Pairs le droit de nous juger. Le rétabliſſement de nos droits ne ſuppoſe pas une grace qu'on implore, mais une juſtice éclatante, dont on nous feroit le légitime hommage. Vous donner, me dit-on, le privilége des anciens *Francs*, c'eſt altérer la plénitude de la puiſſance monarchique! Vous vous trompez, & l'on trompe le Roi ſur l'acception du mot *autorité*, & ſur la nature de ſon influence. Eſt-ce une grande ſatisfaction pour un Prince, que de ſigner des Lettres de cachet, (ſi toute fois il en ſigne). Que lui importent vos larmes, verſées au nom de l'honneur, parens injuſtes, qui faites toujours enfermer des malheureux, plus impru-

dens que coupables, que vous devriez consoler, & non pas punir ! Mais la main Royale, en vous sauvant d'une prétendue infamie, commet une injustice révoltante; car si celui qu'elle fait enfermer est aussi coupable que celui que l'on pend le lendemain, ô quelle cruauté ! Oui, toute partialité dans l'exercice des loix, est un crime.

Je me rappelle qu'on a osé mettre, dans la bouche du Roi, *qu'il avoit cru devoir punir, & qu'il avoit puni, &c.* Un Roi, punir ! Les bons Empereurs de *Rome* ne punirent jamais personne. *Louis XII*, & *Henri IV* laisserent ce soin douloureux aux Magistrats & aux loix. Ah ! Messieurs ! ceux qui ont ainsi compromis la douceur, la bonté, l'indulgence naturelles du Souverain ne peuvent être que des méchans, que de mauvais *Français*. Le despotisme est un fléau mille fois plus odieux aux âmes généreuses & sensibles des Princes, qu'à nous-mêmes, qui en avons reçu les horribles coups.

Quiconque surprend des ordres absolus, décernés contre des Sujets, outrage la majesté du Trône, le Sceptre n'étant pas une verge séviſſante, mais la marque auguste dans la main sacrée qui le porte ; de la puissance publique, qui ne transgresse les loix, que pour pardonner & répandre par-tout la protection, la liberté & le bonheur.....

Et pourquoi ne redeviendrions-nous pas *Francs?* Ne vaut-il pas mieux commander à des hommes énergiques & libres, que de voir un Peuple nombreux, tremblant devant des Inspecteurs de Police, qui le menacent sans cesse, au nom du

Roi? Tel eſt cependant notre état ; & ſi l'autorité change d'attitude à notre égard, il eſt des Courtiſans aſſez lâches, pour perſuader au Prince, qu'ayant fait un pas en arriere, il n'eſt plus le maître ; & il ne ſera jamais plus le maître, que lorſqu'il nous gouvernera par les loix & les mœurs Oh ! qu'ils ſont perfides, ces flateurs puſillanimes ! Ils parlent ainſi, parce qu'ils aſpirent au Miniſtere, & comme ils s'y préſentent preſque toujours avec des projets funeſtes, ils perpétuent la barbare habitude d'éloigner ou d'intercepter tout ce qui déplaît. Qu'a produit cet uſage impoſteur? *Titus* a été ſur le point de voir moins vifs, moins empreſſés, l'amour, l'eſtime & la vénération de ſes Sujets.

4.° Comptez pour rien, Meſſieurs, l'opinion *pariſienne* (1). On penſoit ainſi à *Rome*, ſous les derniers Empereurs. Les Citoyens, les Chevaliers, les Sénateurs de cette Ville ſuperbe, avoient prêté leurs fortunes au fiſc. On diſoit que les trois parties du monde, devenues Provinces tributaires de l'Empire, on ne manqueroit jamais de gages, conſervateurs des emprunts, & que, pour en ouvrir de nouveaux, on avoit beſoin ſeulement d'établir un nouveau ſubſide. Les hymnes d'*Horace* ſur les levres, & la morale d'*Epicure* dans le cœur, on avoit tous les vices aimables, les plaiſirs, la volupté, le luxe. La molleſſe recevoit un culte aſſidu, l'on avoit, comme à *Paris*, des idées romaneſques,

(1) Des Rentiers & des Penſionnaires.

de fauſſes eſpérances ; l'on imaginoit que l'Empire étoit auſſi inépuiſable à l'œil faſciné d'un fils diſſipateur, que l'immenſe fortune d'un pere foible & trop complaiſant ; mais dans les Provinces ſoumiſes à l'aigle des *Céſars*, & foulées ſans ménagement, on voyoit s'accroître & devenir chaque jour plus onéreux, le coloſſe de la Capitale. A meſure que celle-ci perdit ſes conquêtes, la confuſion, le déſordre, la miſere énerverent ſes forces, & vous ſavez trop ce qu'il arriva. L'unique & ſalutaire moyen d'empêcher la chûte de la *France*, conſiſte à tourner les regards paternels d'une Adminiſtration ſage, ſur les encouragemens néceſſaires, dûs à la portion active du Tiers-Ordre, & de ſuivre le vœu, l'impulſion des têtes provinciales, moins émonctuées & mieux organiſées que parmi nos très-aimables, mais ſeulement aimables gens du monde. C'eſt le ſeul remede contre l'apoplexie mortelle, qui menace la métropole de notre Patrie, par la défection & l'épuiſement de ſes Membres.

Qu'eſt-ce que la Nation ? Ce ſont les individus laborieux : ce ſont ceux qui, avec des mœurs, poſſedent les maiſons, les terres, les récoltes, les ſciences, les arts, l'induſtrie & le commerce : ce ſont, enfin, ceux qui payent les impôts, ſans rien coûter à l'Etat. Conſidérez, ſous ce rapport, que la ſociété gouvernée ſoudoye les mains qui la gouverne par des moyens oppreſſeurs, & qui ne devroient agir conſéquemment & équitablement que d'après des loix fixes, & établies ſuivant *Gravina*, & conſen-

ties par la Nation. Si la raiſon moderne généraliſe cette opinion, qu'arrivera-t-il ?

Les Miniſtres éluderont l'affaire des Lettres de cachet, avec l'air d'en condamner l'uſage; ils prétendront toujours qu'elles ſauvent l'honneur des familles, & que l'Etat en a beſoin pour lui-même dans certains cas; mais quel que ſoit l'effort des pervers, la noirceur ne pourra pas nous refuſer, au nom de la juſtice & de la nature, la liberté & la sûreté perſonnelles. Si nous n'obtenions pas ces deux biens ineſtimables, auſſi inhérens en nous que les traits de notre phyſionomie, les Etats-Généraux, devenus préſens funeſtes, ſe trouveroient en proie à notre haine & à notre malédiction; on ne verroit, dans les Membres qui les auroient compoſés, que des corrupteurs & des corrompus.

Je ſuppoſe que nous ſommes libres & sûrs de nos perſonnes; il faut, pour nous conſerver dans cet heureux état, qu'une meilleure légiſlation nous encourage & nous protege; il faut que ce travail céleſte ſoit conforme à l'eſprit public, aux mœurs, aux manieres, aux connoiſſances, à la raiſon du moment. Dès que le *Français* marchera libre, dès qu'il ſera parvenu au point où il devra s'arrêter, ne craignez plus qu'il compromette ſa conquête, c'eſt-à-dire, ſa liberté. Voyez de quoi eſt capable le Citoyen indépendant, lorſqu'il occupe ſur la terre la place reſpectable que la nature indique à ſa fierté. Les *Etats-Unis*, l'*Angleterre* heureuſe & tranquille, en ſont un exemple auguſte & frap-

pant. Pourquoi ces *Anglais* ſont-ils ſi fortunés ? Pourquoi ſont-ils ſi attachés à leur Patrie ? C'eſt qu'au Tribunal ſeul des loix, ils répondent de leurs mœurs & de leur conduite ; c'eſt qu'en déclarant qu'ils ſont Citoyens, la loi, cette volonté ſuprême & révérée de la Nation, devient pour eux un égide impénétrable, derriere lequel, s'ils ne l'ont pas offenſée, ils demeurent intangibles ; c'eſt qu'ils ſont perſuadés que ſi celui qui ſiége ſur le Trône, eſt Roi, la Nation, qui en ſoutient l'éclat & la majeſté, eſt Reine. Elevons donc nos âmes, par les ſaintes affections du patriotiſme, & reprenons par la route de la vérité & de la nature, un eſſor rapide vers les grandes choſes.

Daignez recevoir, Meſſieurs, de la bouche de vos Concitoyens, les vœux de la juſtice & de la bienveillance ; murmure doux & touchant ; ils ſe répandront dans vos cœurs & vos âmes, comme ces vapeurs bienfaiſantes, qui rétabliſſent dans nos organes, quelquefois troublés, la paix & l'équilibre. Qu'ils pénetrent tous vos pores ; qu'ils agitent toutes vos fibres.

5.° Dans les tableaux variés, que l'hiſtoire nous préſente, nous ne voyons point la Nation proclamer ſes Rois : elle nous peint *Hugues-Capet*, placé ſur le Trône de *Charlemagne*, par le Clergé & la Nobleſſe, qui inſtituerent alors le Gouvernement féodal, (cet inique & abſurde Gouvernement, dit J. J. *Rouſſeau*), dans lequel l'eſpece humaine eſt dégradée & où le nom d'homme eſt en déshonneur. Que le

Tiers-Ordre confirme au moins le choix fait par les deux premieres claſſes, en ratifiant des loix conſtitutionnelles paſſées entre lui & le Prince, au nom des générations préſentes & futures; que le véritable intérêt public prenne, entre le Trône & nous, une place juſte & convenable.

Toute loi, toute autorité légitime doivent être fondées ſur ce principe, non moins profondément gravé dans la conſcience du bon que dans celle du méchant : *Ne faites pas à autrui, ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.* Il ſuit de cette ſainte maxime, que le ſalut du Peuple conſtitue la ſuprême loi, & que du bon plaiſir des Miniſtres, naiſſent des crimes atroces.

Demandez, Meſſieurs, avec une courageuſe fermeté, pour les marques préliminaires de félicité publique:

1.° Nulle guerre offenſive ne pourra être entrepriſe ſans le conſentement des Etats-Généraux, qui, ſur la néceſſité prouvée de faire des préparatifs d'agreſſion, conſentiront les ſubſides dont on aura beſoin, pour en payer les dépenſes.

2.° Les traités de paix devront être ratifiés par la Nation, aſſemblée en la perſonne de ſes Repréſentans.

3.° Les traités de commerce & de navigation ne pourront valoir que lorſqu'ils auront été homologués proviſoirement par la commiſſion intermédiaire, & confirmés dans l'Aſſemblée nationale la plus prochaine. — Regle générale. Une Nation qui n'a beſoin de perſonne,

ne ſe lie jamais avec les autres par des traités; elle ne ſait dépendre que de ſes bonnes loix.

4.° Un édit de navigation portera, en ſubſtance, que nuls autres Navires que les Bâtimens *Français* ne pourront exporter dans les ports des Etats étrangers, aucune des marchandiſes produites ou manufacturées en *France*. Liberté aux Navires des autres Nations d'enrichir nos ports de leurs denrées, qu'elles nous auront apportées. On ſait que la *Grande Bretagne* doit ſa grande proſpérité à ſon bill de navigation.

5.° Permis au commerce d'établir, s'il le juge à propos, une marine guerriere, rivale de la marine du Roi; un pareil établiſſement pouvant être la pépiniere des meilleurs marins, & piquer d'émulation les Officiers de la marine de *Breſt*, de *Toulon* & de *Rochefort*.

6.° Suppreſſion de tous les priviléges excluſifs, actuellement ſubſiſtans, ſoit que l'Adminiſtration ſe les ſoit attribués, ſoit qu'elle ait cru en faire jouir des Sujets favoriſés; ſuppreſſion d'autant plus juſte, que tout privilége eſt une *anticipation* ſur la propriété générale.

7.° Réforme de toutes les Jurandes & Communautés. Exiger ſeulement que tous les apprentiſſages durent ſept années, & ſoient faits gratuitement chez les Maîtres de chaque métier, ſans qu'il en coûte une obole aux apprentifs, & à leur peres & meres; un métier pouvant s'apprendre en moins de trois années, & les quatre ſuivantes devant dédommager leſdits Maîtres de la patience & du tems qu'ils auront mis à former des ouvriers, leſquels ſeront nourris

& couchés durant les ſept années de leur apprentiſſage : après quoi, les ouvriers, avec leurs certificats, deviendront Membres des Communautés, & ſeront libres de s'établir par-tout où bon leur ſemblera, dans l'étendue du Royaume ; le Public étant aſſuré que ceux qui exerceront telles ou telles profeſſions, méritent ſa confiance, & qu'ils auront l'adreſſe, les connoiſſances & l'habileté néceſſaires pour ne le tromper qu'à ſon eſcient, & qu'autant qu'ils ſeront malhonnêtes. Cette facilité, d'ailleurs, encouragera la population par la certitude où les Citoyens mariés ſeront de placer leurs enfans ſans rien dépenſer.

8.° Ecoles publiques, où l'on enſeignera à lire, à écrire, tous les calculs, l'ortographe, l'*Anglais*, l'*Italien*, l'*Allemand*. Acôté de ces écoles, ſeront des atteliers où la Jeuneſſe devra ſe rendre pour voir travailler aux arts méchaniques. Là, elle pourra prendre goût aux profeſſions, pour leſquelles la nature ſemblera l'avoir deſtinée. Les inſtituteurs ſeront des Citoyens mariés, afin que la vie de ceux-ci ſerve de modele à ces jeunes éleves, qui, devant être Citoyens un jour, ſauront quelle conduite il faut tenir, quelle morale il faut ſuivre, pour avoir les vertus & la paix délicieuſe de bon pere, de bon mari, d'honnête homme & de Citoyen utile, non moins attaché à la Patrie, qu'aux obligations particulieres impoſées à tout individu juſte & ſenſible, qui a une famille à rendre heureuſe, & des intérêts privés à multiplier & à défendre. Il faudroit auſſi faire

enſorte de diminuer, mais ſans violence, le nombre des Marchands détailliſtes, pour augmenter celui des ouvriers.

9.° Conſeil de commerce établi à *Paris*, préſidé par le Roi lui-même, & éclairé par la Nation. *Colbert* en avoit inſtitué un, qui enrichit la *France*, devenue induſtrieuſe & commerçante par la ſageſſe de ſes déciſions; mais les Membres en ſeroient changés à chaque tenue d'Etats-Généraux, pour interdire à ce Conſeil les approches & les atteintes de la corruption.

10.° Grande réduction ſur les droits d'entrées, dont ſont grevés les vins communs & les comeſtibles de premiere néceſſité. Diminution de moitié au moins de l'impôt mis ſur les bêtes à cornes, deſtinées à la conſommation de la Ville, afin que les ouvriers qui gagnent peu, puiſſent mieux ſe nourrir: le Peuple, avec ces douceurs, jouira davantage, & le fiſc recevra autant.

11.° Les Citoyens s'aſſembleront, chaque année, pour nommer leurs Municipaux; ils proclameront ceux qu'ils auront élus, conformément à l'Ordonnance de *Moulins*. Le Roi recevra ſeulement les noms des nouveaux Magiſtrats, comme une marque reſpectueuſe d'obéiſſance & d'égard; mais l'autorité ne pourra plus infirmer les choix, & cela, par une raiſon d'autant plus juſte, que cette élection eſt étrangere, même indifférente à l'influence du Trône, & que l'intérêt *aulique* qui s'en mêle, ou qui s'y oppoſe, ſe fonde preſque toujours ſur les menées de quelques intrigues ſou-

terraines. Supprimer la nobleſſe attachée aux places municipales, comme deſtructive des Fabriques & des Maiſons de commerce, & comme ſuſceptible d'augmenter le nombre des familles oiſives.

12.° Défenſe aux *Français* de rien employer, ſoit pour le luxe de leurs habillemens, ſoit pour celui de leurs mobiliers, de ne rien employer, dis-je, qui vienne des Manufactures étrangeres, le Gouvernement ne répondant point des inſultes que le Peuple pourroit leur faire, en s'appercevant qu'ils ont préféré les objets fabriqués chez nos voiſins, aux objets manufacturés parmi nous.

13.° Le Roi ſera ſupplié de ne ſouffrir autour de ſa perſonne aucun Courtiſan, qui auroit, dans ſon coſtume, quelque choſe de fabriqué ailleurs qu'en *France* ; & cependant, il ſera permis à nos ouvriers d'imiter les jolies nouveautés que les étrangers auront produites. Ce nouvel uſage, ſoigneuſement obſervé, nous conſervera un numéraire immenſe ; nous, *Français*, pouvant mettre à contribution les autres Peuples, ſans qu'ils puiſſent rien nous fournir, que notre ſol ou notre induſtrie ne nous ait procuré : & pour conſerver nos capitaux, il faudroit encourager le commerce d'échange, le ſeul commerce véritablement favorable aux intérêts publics & particuliers.

14.° Affranchir de tous droits les marchandiſes indigènes, deſtinées à l'exportation par mer & par terre. Cette méthode, ſagement po-

litique, a rendu les *Anglais* quelquefois nos rivaux, mais aujourd'hui, nos Maîtres en matieres induſtrielles & commerciales.

15.° Suppreſſion des Maréchauſſées, dans toute l'étendue du Royaume, & du Guet des Villes, qui devront être miſes ſur le pied de celle de *Lyon*, devant ſe garder elles-mêmes, & diminuer cette dépenſe exorbitante, qui ſemble nuire à la ſûreté, & empêcher les Citoyensd'arrêter le malfaiteurs. A *Lyon*, où les Bourgeois ſe gardent eux-mêmes, il y a peut-être moins de crimes, proportion gardée, qu'à *Paris*, où les patrouilles ſe ſuccedent les unes aux autres, dans les quartiers les plus fréquentés, tandis qu'elles oublient les rues ſolitaires, & où il eſt plus que probable que l'eſpionage diſpendieux & intéreſſé, fait trembler les Citoyens, ſans beaucoup aſſurer leur perſonne, & où l'honnête homme rougiroit d'arrêter un voleur, parce qu'il craindroit d'être pris pour un Satellite ſecret. Sous *Philippe-Auguſte*, les Bourgeois, diſtribués en bandes guerrieres, devinrent, ſous des Chefs habiles des corps réguliers. Le Tiers-Etat ſortit de l'oppreſſion féodale, à la faveur des Municipalités. Il imprima le reſpect & la crainte aux ariſtocrates, à qui les Rois, ſous les auſpices de la Nation, n'ont pas dit, depuis, par la crainte d'un coupable abandon, au moment d'une bataille, telle que celle de *Bovine*, en dépoſant leurs couronnes : *Si quelqu'un ſe croit plus digne de la porter que moi, qu'il oſe la mettre ſur ſa tête* ». L'uſage des patrouilles Bourgeoiſes pourroit également être

établi dans les Bourgs & autres Paroiſſes des campagnes, où les Cavaliers de Maréchauſſée ſervent bien plus ſouvent le deſpotiſme intéreſſé des Commiſſaires départis ou des Subdélégués, & les vexations des Publicains, que la Société demandant leur aſſiſtance contre des perturbateurs violens. *Louis XIV* inſtitua ſes Gendarmes, beaucoup moins pour la ſûreté publique qui en fut le prétexte, que pour fouler ſes Peuples à ſon gré, & les contraindre à recevoir des chaînes, plus ou moins douces & peſantes, ſuivant le caprice de ſes Miniſtres.

16.° Tous les Régimens qui porteront les noms des Provinces, devront y reſter, & n'être compoſés que de Soldats nés, élevés & connus dans les Villes, Bourgs & Villages couvrant & embelliſſant le Pays. Deux grands biens réſulteront de cette nouvelle inſtitution. 1.°Des ſommes immenſes reſteront dans chaque Province; 2.° l'armée recevra un eſprit d'émulation, un courage d'autant plus grands, que chaque légion ſe piquera de mieux faire un jour de combat, pour apporter plus de lauriers dans ſa Patrie, & mériter, des mains de la gloire, un plus grand nombre de couronnes. Supérieurs, Officiers, Soldats, tous devront avoir reçu le jour dans la Province, & y avoir été élevés, afin qu'ils ſoient plus juſtes & plus humains entr'eux, en ſe connoiſſant mieux les uns & les autres. Ces Régimens feront, en temps de paix, le ſervice public. Et preſque tous les Soldats continueront d'aimer leur Patrie & de veiller ſur le patrimoine, ſur le toit paternel,

dont

dont ils doivent avoir soin. Il faudra, sans doute, anéantir l'Ordonnance Militaire, qu'on diroit avoir été redigée dans un comité d'Antropophages.

17.° Supprimer les prisons d'Etat, les maisons de force, où l'on insulte à l'humanité, & où l'on fait éprouver à des hommes vivans des peines infernales, presque toujours au nom du Roi, qui ignore tant de cruautés, & à qui l'on n'a pas voulu laisser voir que ces asyles, creusés par la main de la barbarie, renferment des milliers de malheureux innocens, ensevelis, sans qu'on puisse voir leurs larmes, ni entendre leurs soupirs ; tandis que les œconomes, les *Lhuillier* ou les *Tristan*, des visirs ou des aristocrates, jouissent de toutes les aisances, de tous les plaisirs, aux dépens de leurs déplorables pensionnaires, & que ces horribles demeures ne sont conservées que parce qu'elles donnent des places à des protégés atroces, & qui sait ! peut-être de grands gains aux protecteurs pusillanimes ».

18.° Tous les malfaiteurs, qui n'auront pas mérité, suivant la loi, de perdre la vie, seront transportés, comme ils le sont en *Angleterre*, & destinés à peupler les champs d'une Colonie, que la Nation Assemblée saura indiquer, pour l'honneur de la Philosophie & de l'humanité ».

19.° Nous souhaitons que l'on supprime, autant qu'il sera possible, les diverses Coutumes, restes malheureux du système féodal, & qu'on corrige, presqu'en entier, le protocole des Notaires, pour rendre leurs actes, plus sûrs &

moins susceptibles d'interprétations équivoques, si favorables à la chicane.

20.° Les comptes des Hôtels-Dieu seront rendus publics, tous les ans, pour forcer ceux qui régissent ces maisons à l'adoption d'un régime supportable. A côté du produit de leurs revenus, on placera dans les cahiers imprimés, les détails des dépenses & des œconomies, soumises aux rigueurs de la censure publique; mais il faudroit rendre tous les hommes si heureux, qu'ils n'eussent pas besoin d'Hôpitaux. Puisse l'Assemblée nationale réaliser cette pensée, quoiqu'elle soit le vœu d'un despote bienfaisant, le grand *Scha-Abas*, *Sophi de Perse*!

Le Président du *Harlay* demandoit à un nouvel Administrateur de l'Hôtel-Dieu de *Paris*, s'il avoit un équipage : Non Monseigneur! *Eh bien*, répondit le Magistrat, *vous en aurez bientôt un.* Cette ironie prouve que l'homme en place connoissoit les coupables abus, pratiqués dans la maison des pauvres malades, & qu'il auroit dû y porter reméde, au lieu d'en plaisanter.

21.° Les Juridictions consulaires, où se jugent les difficultés commerciales, manderont seulement les débiteurs, en présence des créanciers, pour leur présenter les titres, qu'ils auront souscrits, & sur leur reconnoissance, elles les condamneront à payer; les débiteurs, néanmoins mis sous la protection de la Loi *d'habeas corpus*, adoptée en *France.* Cette administration judiciaire se fera promptement & sans frais.

22.° Abolition des charges vénales: que la probité, le discernement, les connoissances, les vertus les plus austères y appellent les Sujets, dont ces places récompenseront le mérite. Il ne faudroit pas qu'on accordât les sérieuses occupations de la judicature au talent naturel de la mémoire, à l'organe sonore, qui sait le mieux répéter ce que les yeux ont lu; mais au bon sens, à la raison, amie de l'équité, au jugement droit & sain, aux esprits froids & réfléchis, aux ames pures & vertueuses, aux cœurs généreux, partagés par l'amour de leur devoir, entre le patriotisme & le plaisir de faire le bien, aux génies nets & faciles, qui, fuyant le bruit, aiment cependant l'honneur d'une réputation irréprochable, & que dirige une conscience sensible, délicate & timorée.

23.° La législation criminelle, usitée dans la *Grande Bretagne*, doit être rétablie parmi nous. En la réintégrant dans notre administration, nous ne ferons que reconquérir ce qui nous fût autrefois une Loi sacrée & salutaire. La Noblesse *Française* a ce privilége, sur-tout les Grands: pourquoi le Tiers-État ne l'auroit-il pas?

24.° Tout Citoyen, qui ne sera pas marié, ou qui n'aura pas un état, sera censé Mineur, même à l'âge de 50 ans, le célibat étant d'autant plus condamnable, qu'au défaut des pères & mères, la Patrie prendra soin de donner un état aux enfans.

Si les Garçons étoient plus portés au mariage, il y auroit beaucoup moins de Courti-

ſanes, victimes de quelques ſéducteurs. *Adrien* diſoit de ces infortunées, que l'amour qu'elles inſpirent, eſt repréſenté nud: *quia nudos dimittunt.* Il pouvoit avoir raiſon; mais ſi ces femmes ſont ſi ruſées, ſi intéreſſées, n'eſt-ce pas parce qu'elles ſe mettent en garde contre les ſurpriſes & les tromperies? parce qu'on leur fait payer la moitié plus cher qu'aux autres, tout ce qu'elles louent ou achetent? Elles ont été, cependant, vertueuſes; ce ſont des amans perfides qui les ont conduites dans le travers. J'ai remarqué qu'une malheureuſe ſéduite, arrive de la Province à *Paris;* elle eſt enceinte; elle croit que ſes parens voudront bien la ſoulager: en ſon abſence, les têtes fermentent dans ſa famille, qui l'abandonne tout-à-coup; qui lui écrit des injures, qui lui prodigue les épithètes les moins décentes, & qui lui défend de paroître dans ſa Patrie. Il n'y a pas juſques à ſon amant, qui ne la mépriſe, & qui preſque toujours en épouſe une autre, tandis que ſa maîtreſſe met au monde une innocente créature, envoyée & perdue auſſitôt après ſa naiſſance, dans l'Hôpital des Enfans-Trouvés. Cette douloureuſe ſituation, le déſeſpoir que lui inſpire l'abandon de ſon amant, le défaut de reſſource, la certitude où elle eſt de ne plus vivre que déshonorée, & de ne jamais trouver à ſe marier; tout la porte, dans ſon découragement, & la détermine à la débauche: mais prenez à part chacune de ces victimes, ayez l'air de les plaindre; elles ſeront les premières à vous peindre le tableau touchant de

leur déplorable état: elles vous témoigneront leurs regrets & le plaiſir qu'elles auroient de vivre Citoyennes irréprochables & fideiles épouſes. Eh bien! que fait-on? Un département perfide leur déclare la guerre; un Inſpecteur, des Mouchards ſpéculent ſur le commerce de ces créatures égarées; on les met à contribution; on les fait enlever; on les plonge dans les ſalles de la *Salpétrière*. Elles y entrent libertines, elles en ſortent toutes diſpoſées à commettre des crimes: alors, quand elles deviennent criminelles, on perſuade au Public qu'on doit ſe montrer inexorable à leur égard. Avant de les avilir, & de leur ôter toute eſpèce de pudeur, ne ſeroit-il pas humain de ſavoir à qui elles appartiennent, de contraindre leurs parens à les reprendre, afin qu'ils ſachent mieux les garder, & de les réintégrer dans la ſociété, où elles peuvent ſe corriger & devenir utiles. On excuſeroit alors la rigueur ſcandaleuſe, qu'on employeroit à perſécuter celles qui perſiſteroient dans leurs déſordres. Ah! ſoyons toujours humain! que l'humanité tempère nos actes de juſtice: ſoyons *juſtes*, ſeulement *juſtes*, & non pas *ſéveres*. Prenons-y garde: il eſt des uſages, que la barbarie a dictés; il faut les abroger & demander grace à la raiſon & à la providence de les avoir ſi long-temps conſacrés à flétrir le genre humain.

25.° Le Monarque compoſera ſon conſeil d'une partie des Citoyens magnanimes & généreux, qui ſe ſeront diſtingués dans les précédens Etats-Généraux; ce conſeil ne ſe tiendra

que le matin, depuis neuf heures jusques à une heure ; les esprits étant plus reposés, les idées plus saines & le jugement en meilleur équilibre. Sous les *Valois*, cet usage, plus salutaire qu'on ne pense, étoit en vigueur. Le Roi leur entendra dire la vérité, il les verra lui indiquer nos maux avec cette précision, cette franchise désintéressées, que n'ont pas des Ministres courtisans. d'ailleurs, ces Conseillers craindront la perspicacité sévere de leurs Concitoyens, qui viendront de trois ans en trois ans, ou bien au bout du lustre, examiner la conduite desdits Secrétaires d'Etat, qui en seront responsables.

Prince, rassurez-vous : ce n'est pas votre autorité qu'on offense, & à laquelle, sans doute, on ne manquera pas de vous dire qu'on voudra déroger, tandis qu'on veut vous en faire jouir sans partage, & que vous n'aurez jamais été plus puissant ; tandis qu'on veut, en vous constituant vrai Monarque, vous délivrer de cette foule d'*Aristocrates*, qui, malheureusement, voulant être intermédiaires entre vous & vos sujets, vous flattent toujours d'une main pour nous opprimer de l'autre, en aspirant à plus de graces.

26.° Pour élaguer les vaines formalités de la Bureaucratie, on retranchera ces places lucratives, où des desœuvrés ineptes se donnent les airs d'une gravité ministérielle. On entendra sans-doute, (il faut néanmoins pardonner cet acte de rigueur à la nécessité) les hurlemens de cette foule plumitive, qui prétend être précieuse au service de l'Etat ;

qui, parce qu'elle touche de gros honoraires, exprimés de nos ſueurs, imagine avoir de rares facultés, & qui, donnant une impulſion inégale & oblique aux affaires nationales, inſpire la défiance, par des actes fréquens d'iniquité, & fait naître l'ironie avec le mépris, la haine avec l'indignation; mais il faut renvoyer les anciens, par la ſeule raiſon qu'eſclaves des préjugés, & ſur-tout des Grands, dont ils ſont les créatures, ils peuvent être, & ſont en effet, corrompus, ou qu'ils ont des habitudes entièrement contraires & inévitablement préjudiciables au nouveau régime à établir.

27.° Suppreſſion du Concordat de *Léon X* & *de François* Ier, comme contraires à l'eſprit du *Catholiciſme* : retabliſſement de la Pragmatique-ſanction, parce que ce privilége eſt une propriété des *Français*, qui ont le droit inviolable de choiſir les Evêques & les Curés, chargés d'enſeigner les mœurs, la piété & la vertu, & qui ne doivent nommer à ces emplois ſacrés, que des hommes probes, éclairés, édifians, & dignes de notre confiance, de notre eſtime & de nos reſpects.

28.° Suppreſſion de tous les Chapitres nobles & Roturiers, tant d'hommes que de femmes; de tous les Abbayes, Monaſteres & Couvens de l'un & de l'autre ſexes. Nous n'avons pas beſoin de Chanoines, Chanoineſſes, Moines & Religieuſes; il ne faut à la *France* que des êtres actifs & laborieux; des hommes & des femmes qui ſe marient, & qui multiplient, ſuivant le vœu de la nature & de la raiſon.

gleterre, ſous *Henri VII*, pourra autoriſer la vente des biens eccléſiaſtiques à faire aux Cultivateurs & aux Manufacturiers.

29.° Anéantir dix-ſept Archevêchés & ſoixante-quatre Evêchés, pour n'en laiſſer ſubſiſter qu'un ſeul, à Paris, & les trente-cinq autres, pour chacune des trente-cinq Provinces, qui, outre *l'Iſle de France*, compoſent ce Royaume. Les Etats-Généraux décideront politiquement s'il convient d'accorder à l'Archevêque le titre de Patriarche. Le produit des biens de l'Egliſe, transformés en propriétés roturieres, étant celui des Pauvres, pourquoi ne deviendroit-il pas celui de la Nation diſetteuſe? ce n'eſt pas pour la premiere fois qu'on procéderoit à ce dépouillement. Si celui qu'on propoſe avoit lieu, ce ſeroit le quatrième. On n'oubliera pas d'améliorer le ſort des Curés, de ces hommes chéris, qui, lorſqu'ils joignent la raiſon à la vertu, ſont, pour les mœurs, des Anges tutélaires.

30.° On opinera par tête; le Clergé, comme l'Ordre des *Lévites;* la Nobleſſe, comme l'Ordre des Gentilshommes; & le Tiers-Etat conferera avec le Monarque, comme la Nation. Nous ſerons ſemblables à ces grands fleuves, qui coulent entre des digues fortement conſtruites, & qui, vainqueurs de ces obſtacles, entraînent dans des débordemens rapides & ſalutaires, tout ce qui nuit à la majeſtueuſe tranquillité de leurs cours.

31.° L'Aſſemblée nationale, à entendre un ſexe aimable & ſuſceptible, tourne nos Une loi ſemblable à celle publiée en *An-*

têtes : » Nous ne ſommes plus, dit-il, que des » penſeurs inſipides; nous n'avons plus cette » amabilité, ces ſaillies piquantes, ces graces » fieres & variées, cet art charmant, qui » plaît & engage. » Il paroît avoir raiſon. Nous peſons, en effet, peut-être un peu trop ſur les intérêts nationaux, avec le malheur de donner à gauche dans la maniere de les préſenter, puiſque nous voyons, ſans nous en plaindre, notre Patrie hériſſée de bayonnettes, répandues çà & là par le Gouvernement, ſous le prétexte ſpécieux de conſerver notre tranquillité & notre ſûreté. Nous ne faiſons pas attention que cette armée, allure de violence & de terreur, laiſſe le Tiers-Etat en tutele, & que tant qu'on nous conduira avec des chaînes, nous ne ſaurons point marcher. Pour complaire aux Dames, qui aiment les braves gens, nous demandons que tous les régimens ſoient relégués, juſqu'à nouvel ordre, ſur les frontières, leurs véritables places, à peine de nous voir forcés à rappeller, dans nos foyers les Soldats, nos enfans, nos frères, nos neveux, nos amis, nos concitoyens. Dans nos foyers, ils recevroient un ſort, un état conformes à l'humanité, & à la juſtice qui nous anime, & qu'ils ont le droit d'attendre de notre part; puiſqu'à l'expiration de leurs congés, ils redeviennent citoyens, comme nous. On ne doit pas armer (ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, & ſur-tout dans un moment où la Nation eſt aſſemblée) une jeuneſſe courageuſe & diſciplinée, contre ſes propres

familles, & lui faire exécuter des proscriptions qu'une Noblesse, trop souvent passive, & soudoyée par le Tiers-Etat, oseroit peut-être ordonner de sang-froid. Et de quoi nous plaindrions-nous, s'il y avoit des désordres? Nous nous serons exposés à les essuyer. Mais qu'on ne craigne rien: la Nation sait qu'il faut des mœurs & des loix, par conséquent une force salutaire, qui protége les unes par l'exécution des autres; la Nation sera fort tranquille, fort raisonnable, si le haut Clergé & la Noblesse de la Cour ne la troublent pas.

32°. Ne point agréer des propositions insidieusement faites de bouche; ne jamais permettre des oraisons prestigieuses, qui séduisent, & déçoivent les esprits; exiger aux Etats-Généraux, que toutes les discussions, les moins importantes, soient faites & déposées dans des Mémoires, afin qu'on puisse en élaguer les paradoxes, & les réduire à des vérités utiles & simples.

33o. Etats provinciaux, qui veilleront à l'exécution des bonnes loix, à l'administration des Provinces, à la suppression des abus, & à la préparation du travail, qui devra être présenté aux Etats-Généraux les plus prochains.

34. Chaque Province sera chargée de percevoir ses subsides, & des frais qu'entraînera cette perception, pour dissiper la nuée des Publicains qui n'offrent, dans la Métropole, que le scandale de leurs fortunes, de leur luxe & de leurs vices. Les Provinces devront avoir le droit de s'imposer elles-mêmes; droit qu'elles ont eu,

& que le deſpotiſme miniſtériel leur a ôtés, ſans motif ni avantage pour la Couronne.

Je ſais qu'on fera mille difficultés; on éludera la ſainte Loi qui réglera l'étendue de l'autorité, uniquement parce que l'Ariſtocratie abuſe toujours à l'inſçu du Monarque, des pouvoirs, qu'on lui a confiés. Ce qui paroît devoir convenir le mieux, c'eſt qu'on ſuive à la Cour, l'exemple de *Charlemagne*, moins jaloux de ſe montrer le Légiſlateur que le Protecteur d'une Nation généreuſe & fidelle, ou bien la politique ſera obligée de s'élever contre nos inſtructions.

Mais, dans ce tourbillon, qu'un ſeul diſcoureur éleve la voix; qu'il oſe dire : « Dès que la » Nation, antérieure au Monarque, uniquement » fait pour elle, eſt aſſemblée, & qu'elle traite » elle-même ſes intérêts, elle ceſſe d'avoir un » repréſentant : celui-ci lui céde l'autorité légiſ- » lative, autorité qu'il n'a & ne peut avoir que » proviſoirement, c'eſt-à-dire, d'une tenue d'E- » tats à l'autre. Alors, comme exécuteur des loix » chargé de tenir les rènes du Gouvernement, » en l'abſence des *Français* aſſemblés, il ſiége » là pour écouter les expreſſions de la volonté » générale, & les communiquer enſuite aux Com- » pagnies de Magiſtrats, dont il eſt le Chef » ſuprême, & dont l'organiſation ſera dévoilée » à l'œil pénétrant des Etats, pour être corrigée, » s'ils le jugent à propos. Le Souverain, comme » Procureur-général de la Nation, eſt un per- » ſonnage infiniment auguſte & reſpectable : » il n'eſt pas vrai qu'il doive recevoir les do-

» léances de chaque députation : nous ne devons
» qu'inſtruire nos repréſentans ; & ceux-ci ne
» peuvent dépoſer au pied du Trône que nos
» *inſtructions*. Il ſeroit affreux d'exiger, dans
» l'Aſſemblée nationale, de la part des ſimples
» Citoyens, une attitude humiliante, en pré-
» ſence du Trône & de l'appareil majeſtueux
» qui l'accompagne ; puiſque, quand les dé-
» légués du Peuple votent pour une loi, ſous les
» yeux du Prince, ils ſont à ſon niveau, &
» ſans doute plus puiſſans, en ce qu'ils ſont,
» comme lui, des perſonnes collectives. On ne
» diſpute point au Monarque le droit de pro-
» noncer la loi, & de la ſuſpendre, par la voie
» des repréſentations ; mais ſi les Etats-Géné-
» raux perſéverent, il faut que la loi ſoit pro-
» mulguée. Telle fut la conduite de cet éton-
» nant *Charlemagne*, qui mérite bien d'être
» pris pour modèle.

Le Français, dans ſon Prince, aime à trouver un Frere,
Qui, né Fils de l'Etat, en devienne le Pere.

Les Puiſſans froncent le ſourcil. Non : mes dernieres penſées n'offenſent ni les droits ni la Majeſté de la Couronne. Elles ne ſont ni le ſignal de la révolte, ni la marque de la déraiſon. Croyez, Meſſieurs ! que j'aime la gloire du Roi, & celle de mon Pays, que je deſire la diminution de nos maux, le retour de tous les cœurs à la liberté & à l'eſpérance, & la nullité de cette réflexion affligeante attribuée au jeune *Pitt : Que plus*

on affoiblira l'énergie du patriotiſme en France, moins nous deviendrons redoutables.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. Blâmera-t-on la conduite des Parlemens? On en diſtinguera deux, la *politique & la judiciaire.* Ils ſe juſtifieront ſur la premiere, même, avec éclat, en dépoſant ſur le tapis de l'Aſſemblée, leurs remontrances, leurs lettres de juſſion, les Procès-verbaux des lits de Juſtice; & ils pourront prouver, pour montrer leur intégrité, dans la ſeconde, que les mauvaiſes loix, qui ſont l'ouvrage des Miniſtres, ont cauſé le plus grand nombre de leurs mauvais jugemens.